

## COMMUNIQUES DE PRESSE—COMMUNAUTE DE COMMUNES

**FERMETURE DE CERTAINS SENTIERS DE RANDONNEE PENDANT LA PERIODE D'OUVERTURE DE LA CHASSE**

La période d'ouverture de la chasse est lancée depuis le 20 septembre 2020 et ce jusqu'au 28 février 2021. Afin de laisser place à l'activité cynégétique, les randonneurs ne pourront plus accéder à certains sentiers. Néanmoins de nombreuses autres randonnées restent praticables et sont à découvrir sur le territoire.

Comme chaque année, en raison de l'ouverture de la chasse les randonneurs ne peuvent plus accéder à certains sentiers situés sur les Communes de Moisdon-la-Rivière, Grand Auverné, Juigné-les-Moutiers et Erbray.

Aussi, de manière à être bien informés et partir se promener en toute sécurité, les randonneurs, usagers des chemins et habitants, doivent consulter la page LES SENTIERS DE RANDONNEES du site internet de l'office du tourisme Intercommunal afin de s'assurer que le chemin qu'ils souhaitent emprunter ne le soit pas également par les chasseurs. MIEUX VAUT ETRE VIGILANT.

34 itinéraires sont accessibles et offrent de magnifiques paysages au détour des chemins creux. Au total le territoire comprend 300 km de sentiers qui sillonnent les communes de l'Intercommunalité.

**CONTACT**

Office du tourisme Intercommunal

02.40.28.20.90 tourisme@cc-chateaubriant-derval.fr

**UN TEMPS FORT POUR EXPLIQUER L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)****AUX ARTISANTS LOCAUX**

L'OPAH est un programme qui vise, via des aides, à rénover les logements privés, sur un programme de 5 ans, afin d'améliorer le confort énergétique et participer au maintien à domicile des habitants des 26 communes du territoire, avec à la clé plus de 1 500 000 euro pour l'économie locale.

La Communauté de Communes a lancé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour la période 2020/2025. L'OPAH offre un service gratuit de visite du logement avec réalisation de diagnostics, aide à la décision des propositions (programme de travaux, plan de financement, simulation de loyer, solution de relogement) et accompagnement administratif (sollicitation et versement des aides).

Elle est dotée d'une enveloppe d'aides publiques aux travaux de 6.8 millions d'euros pour 5 ans pour améliorer 654 logements. Elle est complétée par une opération d'aide au ravalement de 250 façades sur les 26 centres-villes et centres-bourgs du territoire communal.

Ce programme s'adresse aux propriétaires occupants, bailleurs ou syndicats copropriétaires, qui peuvent bénéficier d'aides de l'Agence Nationale de l'Habitat d'Action Logement, du Département de la Loire-Atlantique, des Caisses de Retraites et de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval pour les travaux suivants :

- Changement du chauffage, de la ventilation, isolation des murs, combles menuiseries, remplacement de baignoire par une douche à l'italienne, barre d'appui, rehaussement de cuvettes wc, lavabo PMR ou encore mise aux normes de logements dégradés.

**CONTACT**

Maison de l'Habitat ouverte du lundi au vendredi sur rendez-vous

22 rue Pasteur 44110 Châteaubriant

02.85.52.33.31

Opah.cc-chateaubriant-derval@citemetrie.fr



# De Vous à Mouais

Prochaine parution :  
Novembre 2020  
Dépôt des articles au plus tard  
le 20 octobre 2020  
(par courriel).



Bulletin municipal gratuit de la Mairie de Mouais - Directeur de Publication : M. Yvan MENAGER, Maire. Mairie - 5, rue de la Mairie - 44590 MOUAIS Tél : 02 40 07 73 41 Fax : 02 40 07 73 33 Courriel : mairie.mouais@wanadoo.fr - Site internet : www.mouais.fr - Dépôt légal : septembre 2016.

**PERMANENCES DES ELUS**

M. Yvan MENAGER Maire : sur R.D.V. au 02 40 07 73 41

⇒ Monsieur Sébastien HAULBERT, 1er adjoint chargé des Finances, de la Communication, du tourisme et du cadre de vie. 02.40.07.73.41

⇒ Madame Ketty KNOCKAERT-GUILLAUME, 2ème Adjointe chargée des affaires scolaires et sociales et de la vie associatives 02.40.07.73.41

⇒ Monsieur Eric DEWAELE, 3ème Adjoint chargé de l'urbanisme, de la voirie des travaux et du bâtiment 02.40.07.73.41

Monsieur Yves DANIEL Député : permanence : 4, Allée des lilas - 44170 NOZAY (face à la communauté de communes). Prendre R.D.V. au 09 67 06 38 17 ou courriel : permanence-depute@yves-daniel.org  
Conseiller Départemental : M. BIGAUD Yannick ou M<sup>me</sup> DOUET Anne-Sophie : 1<sup>er</sup> mercredi du mois : 9 h/12 h - Pole Emploi Social DERVAL.

**SERVICES : PETIT MEMO**

Les numéros d'urgences

SAMU ..... 15 Pompiers.....18 Gendarmerie.....17

Permanences médicales et paramédicales

Le soir à partir de 20 h et le week-end à partir du samedi midi, pour contacter un médecin, composer le 15

Mairie : Accueil : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h 02 40 07 73 41

A.D.M.R. de Derval : 02 40 07 81 67

A.M.D. de Sion-les-Mines : 02 40 28 94 37

Bibliothèque « Lire, Lire là » : Place de l'église - Mouais 02 40 07 67 34. Samedi: 14 h - 17 h

Centre de soins infirmiers - OPASS : 2, rue de la Poste - Sion-les-Mines - 02 40 07 01 24 : Permanences le mardi et le jeudi de 8 h à 8 h 30 au Pôle Social - Place Bon Accueil à Derval

Centre Médico Social : 02.40.79.40.76

Communauté de Communes du secteur de Châteaubriant-Derval :

5 rue Gabriel Delatour 44110 CHÂTEAUBRIANT

Standard : 02 28 04 06 33

Déchetterie (au « Vieux Bourg » de Lusanger) Lundi, vendredi, samedi : 14 h à 18 h - Mercredi : 9 h à 12 h.

Espace aquatique intercommunal : 02.40.07.50.00

www.espace-aquatique-derval.com

Enfance-Jeunesse « Potes des 7 lieux » : 12, rue de Redon - Derval 02 28 50 46 39. Centre de loisirs pour les 4/11 ans - Animation jeunesse 11/17 ans

MSAP Derval : 14, rue de la Garlais - Derval - 02 40 81 82 26 Du lundi au vendredi : 9 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h

Relais Assistantes Maternelles : 8, rue du Lavoisier - Derval 02 40 07 27 95. Lundi, jeudi, vendredi : 9 h - 12 h 30 - Mardi : 14 h - 17 h

Transport « Lila à la demande » : 02 40 07 54 71

**Bulletin disponible :**

- ⊗ en Mairie
- ⊗ au café « Pic'assiette »
- ⊗ au « Fournil du Verger »
- ⊗ à la bibliothèque
- ⊗ en version couleur par courriel
- ⊗ www.mouais.fr
- ⊗ Maison des services au public de derval

**REPAS DES AINES**

Le Conseil municipal réuni le jeudi 8 octobre a décidé, à regret, d'annuler le repas des aînés qui devait se dérouler le 25 octobre 2020.

Cette décision, vous vous en doutez, a été difficile à prendre. Nous sommes, tout comme vous, très attachés à cet événement qui nous permet de nous retrouver chaque année pour partager un moment agréable et festif.

Néanmoins, l'actualité sanitaire nous contraint à la plus grande vigilance et au regard de la situation actuelle notre rôle et de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la propagation de foyers infectieux.

Vous comprendrez donc, qu'il aurait été déraisonnable de réunir des convives de plus de 65 ans dans un lieu clos.

Malgré tout, le conseil réfléchit d'ores et déjà à un à moyen de compenser l'annulation de ce repas par une autre forme d'attention pour chacun d'entre vous.

**DECHETTERIE**

La Communauté de Communes profite du passage à la saison hivernale pour modifier la grille d'ouverture de 4 de ses déchetteries.

**LES HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE LUSANGER RESTENT****INCHANGES**

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2020 : Unanimité

**Désaffiliation de la CARENE du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique est un établissement public administratif dirigé par des élus des collectivités au service de tous les employeurs territoriaux du département. Fondé sur un principe coopératif de solidarité et mutualisation des moyens, il promeut une application uniforme du statut de la fonction publique territoriale, pour plus de 14 000 agents exerçant auprès de 292 employeurs et anime le dialogue social à l'échelle départementale.

Les collectivités de moins de 350 agents à temps complet sont affiliées obligatoirement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ».

Par délibération du conseil communautaire en date du 7 juillet 2020, la Communauté d'Agglomération de la Région Nazaïrienne et de l'Estuaire (CARENE), établissement public affilié au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, a autorisé son Président à solliciter sa désaffiliation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2021. En effet, les effectifs de la CARENE ont progressivement augmenté, le seuil des 350 agents ayant été désormais dépassé.

La volonté de désaffiliation s'inscrit dans un contexte de recherche d'économies, et d'évolution de la gestion des ressources humaines issue de la loi de Transformation de la Fonction Publique.

La CARENE souhaite toutefois maintenir, en tant qu'établissement public non affilié, son adhésion au socle commun de prestations du centre de gestion (instances médicales statutaires, conseil juridique),

Après cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil par,

Voix pour : 10 Voix contre : 0 Abstention : 1

Décident d'approuver la demande de désaffiliation de la communauté d'agglomération de la CARENE

**Création d'un ossuaire**

Monsieur le Maire expose que pour anticiper la reprise de sépultures à perpétuités anciennes non entretenues ou abandonnées du cimetière, il est proposé au Conseil municipal la création d'un ossuaire pouvant recevoir des ossements, récoltés sur les anciennes sépultures reprises ainsi que les concessions non renouvelées et à terme échu. Monsieur le Maire présente les différents devis

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal par,

Voix pour : 9 Voix contre : 0 Abstention : 2

Acceptent,

- la création d'un ossuaire dans le cimetière communal
- Le devis de l'entreprise Pompes Funèbres Marbrerie GARCIA pour un montant de 1 853 € T.T.C.

**Loire Atlantique Développement : désignation d'un représentant communal**

Loire-Atlantique Développement, Agence d'ingénierie publique, mobilise ses équipes d'experts et ses savoir-faire, pour conseiller, concevoir, mettre en œuvre et réaliser des projets en faveur du cadre et de la qualité de vie des habitants de tous les territoires du Département.

En sa qualité d'actionnaire, la commune est représentée au sein d'une ou plusieurs des instances suivantes :

- Assemblée générale,
- Conseil d'administration,
- Comité d'engagement des dépenses sur opérations propres.

Suite aux élections municipales, il convient de désigner le ou la représentant-e de la mairie qui siègera au sein des instances susmentionnées. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Yvan MENAGER.

**Participation 2020 : Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)**

À l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide de poursuivre son soutien à la politique engagée de lutte contre les exclusions par le Département de Loire-Atlantique et accompagne son effort en apportant sa contribution financière au Fonds Solidarité Logement d'un montant de 111,44 € pour 2020.

Le versement de la contribution sera effectué auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique.

**Restaurant scolaire : Révision des tarifs**

Après la présentation faite par Monsieur le Maire, le conseil municipal est invité à délibérer sur les tarifs à appliquer aux usagers du service, en fonction de la proposition tarifaire du fournisseur des repas.

Tarifs facturés à la commune par la mairie de Lusanger pour l'année 2020

1 repas enfant : 4,27 € T.T.C.

1 repas adulte : 7,00 € T.T.C.

Le conseil municipal par

Voix pour : 9 Voix contre : 2 Abstention : 0

Décide de revoir le tarif des repas comme suit pour l'année 2020/2021:

Repas enfant : 3,40 € pour mémoire année précédente (3,40 € TTC)

Repas adulte : 7,00 € pour mémoire année précédente (5,00 € TTC)

**City parc - Terrain multisports : Mini piste d'athlétisme**

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un terrain multisports sur la commune de Mouais, près de la salle Paill'hôtes.

L'équipement et la réalisation de ce nouvel espace destiné aux pratiques sportives, est financé par la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval. Une option est possible pour les communes qui le souhaitent, d'aménager une mini piste d'athlétisme au terrain multisports.

Le montant de cette option s'élève à 2 628,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal par,

Voix pour : 9 Voix contre : 2 Abstention : 0

accepte le devis de l'entreprise CAMMA SPORT pour un montant de 2 628,00 € T.T.C.

**Désignation du référent communal au Syndicat Chère-Don-Isac**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de désigner M. Philippe MARCHAND



L'artiste Solweig von Kleist a ainsi été invitée sur le territoire pour travailler à son projet de FIL(M) d'OR.

Elle a notamment travaillé avec David Bowie et, pour la création de son FIL(M) d'OR, elle travaillera comme aux premiers temps du cinéma en grattant la pellicule pour y faire apparaître des images et elle le fera avec de la feuille d'or ! Vous verrez ainsi une grande artiste à l'œuvre dont la recherche constante l'amène à mêler cinéma et arts plastiques pour le plus grand émerveillement de tous.

Elle parcourra plusieurs communes du territoire à la rencontre des habitants pour partager sa passion du cinéma d'animation et proposera également des ateliers de cinéma d'animation aux jeunes du territoire.

**Atelier cinéma de poche**

Tout public à partir de 6 ans

Samedi 17 octobre – 14h30 - 16h30

Salle La Paill'Hôtes à Mouais  
Sur inscription 06 73 23 29 54

Ce projet rentre dans le cadre du projet culturel de territoire du secteur de Derval et bénéficie du soutien du Département de Loire-Atlantique et de l'État-DRAC des Pays-de-la-Loire.